

PREAVIS MUNICIPAL

No 11/2016

AU CONSEIL GENERAL

Concernant l'arrêté d'imposition 2017

DELEGUE MUNICIPAL : M. Frédéric REY

Signy, le 22 août 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 33 de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité vous présente par ce préavis son projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2017 et le soumet à votre approbation.

Suite au transfert de certains actifs immobiliers au sein de la Fondation Signéranne (préavis 08/2013 accepté par le Conseil Général le 3.12.13) qui a pour conséquences notamment de préserver notre patrimoine, de nous épargner certaines charges mais également de nous priver de certains revenus, comme détaillé à l'époque dans les rapports de la Commission de gestion et finances et la Commission ad hoc, les revenus de la commune sont en baisse. S'ajoute à ceci une lente érosion de nos entrées fiscales et une constante augmentation des charges répercutées par le Canton. Les budgets cantonaux 2017 pour la facture sociale, la péréquation, la réforme policière et les soins à domicile ne sont pas encore connus mais vu l'évolution de ces différents éléments nous pouvons qu'anticiper une augmentation du coût.

Afin de compenser cette baisse de revenu et comme la Municipalité l'avait mentionné au Conseil Général du 29 septembre 2015 (préavis 02/2015) qu'une augmentation d'impôt paraissait inéluctable à moyen terme, nous recommandons de rehausser le taux d'imposition à 58% pour l'année 2017. Nous attirons votre attention qu'aucune hausse d'impôt n'a eue lieu depuis 5 ans.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex,

Vu	le préavis municipal n° 11/2016,
Oùï	le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu	que ce dernier a été régulièrement mis à l'ordre du jour,
Décide	d'accepter l'arrêter d'imposition pour l'année 2017 tel que présenté.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

F. Rey

M. Bardel